



Paris, le 3 mars 2022

Dons pour l'Ukraine, comment faire ?

Le Don en Confiance propose de mettre en application 5 conseils simples qui permettent d'agir dans un cadre transparent, sécurisé et en toute confiance.

Depuis plusieurs jours, la solidarité s'organise en France pour aider les Ukrainiens qui fuient la guerre et leur pays, et ceux qui n'ont d'autre choix que de rester et qui manquent de vivres. Les élans de solidarité à la suite d'un événement dramatique sont presque systématiques, en particulier les appels aux dons en ligne. Avec l'invasion de l'Ukraine par l'armée russe, les levées de fonds solidaires pour venir en aide aux populations ukrainiennes restées sur place ou aux réfugiés ne manquent pas. Certaines associations/fondations sont déjà à pied d'œuvre et de nombreuses cagnottes ont été lancées pour soutenir l'Ukraine durant cette tragédie. Chacun peut vouloir apporter son soutien à ce peuple en détresse, mais il est important de rester attentif à quelques points de vigilance clés.

Les crises humanitaires peuvent faire l'objet de faux appels aux dons, notamment auprès des personnes faibles ou isolées. Il faut être prudent pour que les actes généreux puissent être faits sans méfiance et sans arrière-pensée.

Conseil n°1 - J'investigue ! 5 bonnes questions à se poser pour choisir quelle association/fondation soutenir (simplement en consultant leur site Internet).

1. Est-ce que son champ d'action est cohérent avec mon projet de soutenir le peuple ukrainien ?
Son projet général ? Ses missions ? Ses valeurs ? Ai-je affaire à une association/fondation dont le but est de collecter pour redistribuer à d'autres organisations ?
2. Qui la dirige ?
Qui sont les membres du Conseil d'administration ? Présence effective en France ? Mode de gouvernance et de fonctionnement ?
3. Est-elle contrôlée ?
Par la Cour des Comptes, l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) ou par d'autres contrôles publics récemment ? Ses comptes sont-ils certifiés par des Commissaires aux comptes ?
4. A-t-elle souscrit des engagements déontologiques pour le respect du donateur ?
Est-elle labellisée "Don en Confiance" ?
5. Est-elle transparente ?
Son rapport annuel est-il facilement accessible ? Donne-t-elle des informations sur l'utilisation des dons qu'elle reçoit ?

Conseil n°2 - Si j'ai des questions, je contacte l'association/fondation !

Conseil n°3 - Sur Internet, je suis prudent(e) ! En cas de dons sur Internet, notamment *via* des plateformes de crowdfunding, je vérifie que les pages renvoient à des organismes reconnus et que les données bancaires sont demandées sur des pages sécurisées.

Conseil n°4 - Avant de donner *via* une cagnotte en ligne, je m'informe sur l'identité du professionnel et la destination des dons. Sans garantie sur la destination et l'utilisation des fonds collectés, je privilégie le don direct à l'association/fondation de mon choix.

Conseil n°5 - Avant de lancer une cagnotte en ligne, je respecte quelques règles ! Si je souhaite collecter des fonds auprès de mon entourage au profit du soutien à l'Ukraine, je suis les étapes suivantes :

1. **Contacter.** Avant l'ouverture de la cagnotte, il est nécessaire de contacter l'association ou la fondation concernée pour m'assurer :
 - qu'elle pourra bien utiliser les fonds pour le soutien de l'Ukraine,
 - que l'outil de collecte est bien adapté,
 - de bien connaître les modalités d'une collecte privée, notamment en termes de défiscalisation et de protection des données personnelles.
2. **S'informer.** Je prends connaissance des conditions tarifaires pratiquées par les plateformes (Conditions Générales d'Utilisation).
3. **Communiquer.** Lors du lancement de la collecte, j'informe les personnes de ce pourquoi je les sollicite et leur communique le nom de l'association/fondation qui percevra les dons.
4. **Rendre compte.** Lorsque l'association/la fondation aura récupéré les fonds, j'informe les donateurs sur le montant total collecté.

Retrouvez nos conseils en vidéo en [cliquant ici](#).



À propos

Le Don en Confiance, organisme à but non lucratif ouvert à toutes les causes d'intérêt général a été créé en 1989 pour préserver et développer une relation de confiance avec les donateurs. Sa Charte de déontologie, document de référence pour le secteur et obligatoire pour ses membres, est au fondement de sa mission de contrôle de l'appel public à la générosité basée sur les principes de transparence, de recherche d'efficacité, de probité et désintéressement, et de respect des donateurs, personnes physiques ou morales. A ce jour, le Don en Confiance rassemble près de 100 organisations labellisées suivies par 120 contrôleurs bénévoles experts.